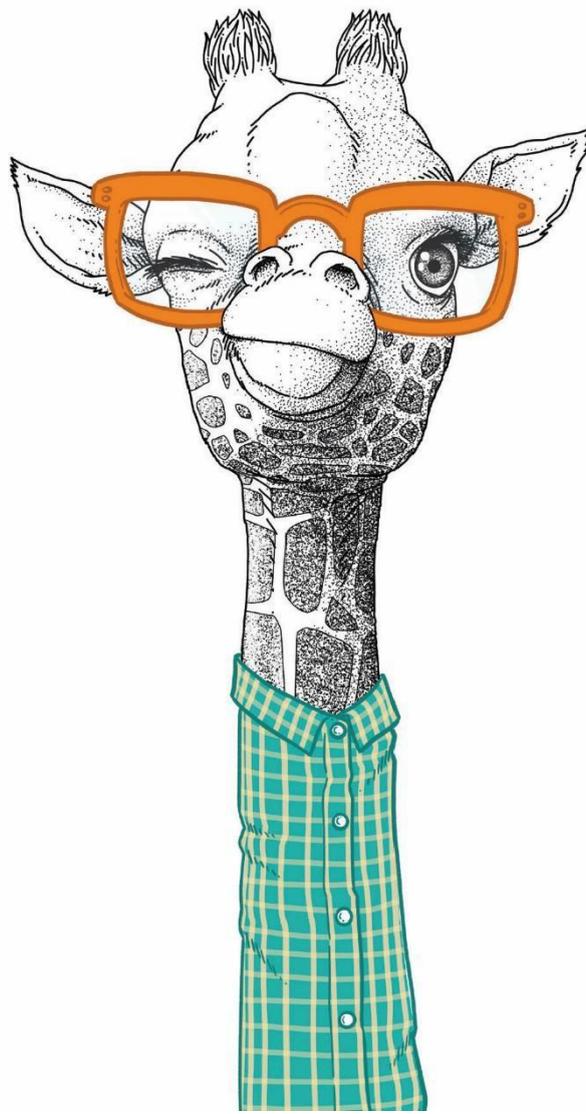




RÈGLEMENT DES TESTS D'ADMISSION

RENTÉE 2018

BACHELOR
RESPONSABLE DE COMMUNICATION



Le présent règlement s'applique aux admissions en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année du programme BACHELOR Responsable de Communication.

Les grands principes édictés dans le présent règlement sont applicables aux candidats en BTS Communication sous la réserve que ne peuvent être admis en 2^{ème} année de BTS que des candidats ayant suivi au minima la 1^{ère} année de ce cycle et ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur la première année de BTS Communication.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement.

1. CONDITIONS D'ADMISSION ET DISPOSITIONS GENERALES DES TESTS D'ADMISSION EN BACHELOR SUP'DE COM

Les tests d'entrée en 1^{ère} année sont ouverts à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, d'un Baccalauréat français ou d'un diplôme équivalent.

Les tests d'entrée en 2^{ème} année sont ouverts à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, d'une année universitaire et pouvant justifier de 60 crédits ECTS ou équivalent.

Les tests d'entrée en 3^{ème} année sont ouverts à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, de 2 années universitaires ou d'un Diplôme de Bac+2 compatible avec les compétences visées, et pouvant justifier de 120 crédits ECTS ou équivalent.

Quelle que soit l'année intégrée :

- Les candidats ne peuvent se présenter qu'une seule fois par an.
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer (surprésentation d'un certificat médical) des dispositions particulières d'aménagement.
- Le bénéfice de l'admission est valable un an, pour la rentrée en cours et la rentrée suivante.
- Ces tests sont ouverts à tous les lycéens en classe de terminale et aux étudiants titulaires d'un diplôme ou d'un titre listé ci-dessous.

Pour l'entrée en 1^{ère} année Bachelor :

Baccalauréat Général : série

- Economique et social (ES)
- Littéraire (L)
- Scientifique (S)

Baccalauréat Technologique : série

- Technologies de la santé et du social (ST2S)
- Technologies industrielles et du développement durable (STI2D)
- Sciences et technologies de laboratoire (STL)
- Série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)
- Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
- Le baccalauréat technologique hôtellerie
- Le baccalauréat technique de la musique et de la danse (TMD)

Diplôme étranger équivalent (parmi lesquels) :

- Abitur en Allemagne,
- Matura en Autriche, en Croatie, en Pologne et en Slovaquie,
- Maturita en république tchèque et en Slovaquie,
- Maturità en Italie,
- Maturité/Matura/Maturità en Suisse,

Amiens • Bordeaux • Brest • Dakar • Grenoble • Lyon • Montpellier • Nantes • Nice • Paris

- Certificat d'enseignement secondaire supérieur en communauté française de Belgique,
- A-level au Royaume-Uni,
- High school diploma aux États-Unis,
- Bachillerato ou de la Selectividad en Espagne,
- Gymnasieexamen en Suède,
- ylioppilastutkinto/studentexamen en Finlande,
- Examen d'État unifié (en russe : Единый государственный экзамен (ЕГЭ), Yediniy gosudarstvenniy ekzamen (EGE)) en Russie
- Diplôme d'études collégiales (DEC) au Québec,
- Bac sciences expérimentales au Maroc

Cette liste n'est pas exhaustive,...

Pour l'entrée en 2ème année Bachelor :

Etre titulaire d'une première année validée de l'Enseignement Supérieur, dans le domaine de la Communication et/ou du marketing. Par exemple :

- Première année de Licence,
- Première année de Bachelor,
- Première année de prépa,
- Première année d'Ecole de Commerce
- Première année d'IUT,
- Première année de BTS,...

Ou Diplôme étranger équivalent.

Pour l'entrée en 3ème année Bachelor :

Etre titulaire d'un Bac+2 à dominante tertiaire de l'Enseignement Supérieur ou Diplôme étranger équivalent ou de 2 années universitaires et pouvant justifier de 120 crédits ECTS ou équivalent.

- Les candidats étrangers doivent fournir une équivalence des diplômes français.
- L'obtention du titre ou diplôme au plus tard le 30 novembre de l'année des tests d'admission est impérative pour confirmer l'admission, même en cas de report de validité des tests. Passé cette date, le candidat perdra automatiquement le bénéfice de son admission.
- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration ou de diplôme ou titre non conforme aux exigences requises, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des tests d'admission, la non restitution de l'acompte sur frais de scolarité et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission.
- Les candidats étrangers doivent justifier d'un visa pour la durée de leurs études et pour la journée de tests. Aucun autre document ne pourra être fourni que la convocation aux tests. Des dispositions particulières sont prévues, se renseigner auprès du service des admissions.

2. INSCRIPTION AUX TESTS

Les candidats pourront s'inscrire à l'une des sessions annuelles de tests d'admission BACHELOR SUP' DE COM, suivant le calendrier publié sur le site de l'Ecole.

3. MODALITES D'INSCRIPTION AUX TESTS

L'inscription aux épreuves s'effectue en ligne sur le site de l'Ecole pour www.ecoles-supdecom.com

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend trois phases obligatoires :

- 1) Saisie et validation des données sur le Dossier de Candidature en ligne
- 2) Paiement des droits d'inscription aux tests
- 3) Envoi des pièces justificatives

Les droits d'inscription s'élèvent en 1^{ère} année à :

- 60 € pour les candidats non boursiers
- 30 € pour les candidats boursiers (fournir obligatoirement une attestation de bourse de l'année en cours).

Les droits d'inscription s'élèvent en 2^{ème} année à :

- 75 € pour les candidats non boursiers
- 37.50 € pour les candidats boursiers (fournir obligatoirement une attestation de bourse de l'année en cours).

Les droits d'inscription s'élèvent en 3^{ème} année à :

- 120 € pour les candidats non boursiers
- 60€ pour les candidats boursiers (fournir obligatoirement une attestation de bourse de l'année en cours).

L'inscription définitive aux tests est subordonnée au règlement complet des droits d'inscription.

Les droits d'inscription aux tests BACHELOR restent acquis à SUP'DE COM même en cas de renonciation ou de démission préalable.

Les candidats sont informés à réception de leur candidature du caractère complet ou non de leur dossier.

4. MISE A JOUR ET IMPERATIF DE VIGILANCE

Le candidat doit, pendant toute la durée des tests, informer son centre de tests par email de toute modification de ses coordonnées personnelles.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, moyen privilégié de communication retenu par SUP'DE COM pour l'information du candidat.

5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LES CANDIDATS

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, SUP'DE COM s'engage à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de tests et d'admission. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus : organe de gestion informatique, organisme bancaire pour le paiement des droits d'inscription.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

6. ORGANISATION DES EPREUVES

- Les épreuves d'admission écrites se déroulent en ligne sur la plateforme WELCOM'TEST.
- Les épreuves d'admission orales se déroulent sur le campus centre de tests.
- Les épreuves écrites et orales sont communes à l'ensemble des campus SUP'DE COM.

7. CONVOCATION

Le choix du centre de tests et la date de l'oral s'effectue au moment de l'inscription aux tests.

Le candidat est informé par email des modalités de passage des épreuves écrites sur la plateforme WELCOM'TEST et de la date et de l'heure de sa convocation pour les épreuves orales.

8. VERIFICATION DE L'IDENTITE

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente. Les documents d'identité acceptés (à l'exclusion de tout autre) sont :

- Carte d'identité nationale en cours de validité
- Passeport en cours de validité
- Permis de conduire

9. EPREUVES ET COEFFICIENTS

Pour les candidats BACHELOR 1^{ère} et 2^{ème} année :

	Epreuves	Nature	Durée	Coeff
Bachelor 1/2	Entretien individuel de motivation et projets	-Echanges 20 minutes -Présenter un objet personnel -Question insolite	30 mn	10
	Test écrits en ligne	- QCM : Analyse/compréhension de publicité	20 min	4
		-QCM : Compréhension de texte+ orthographe & grammaire	30 min	3
		-QCM : Anglais	20 min	3

Pour les candidats BACHELOR 3^{ème} année :

	Epreuves	Nature	Durée	Coeff
Bachelor 3	Atelier collaboratif	Se déroule en groupe de 4/5 étudiants. Préparer et présenter une réponse collective à une question sur un thème imposé	30 mn	
	Entretien individuel de motivation et projets	-Echanges 20 minutes (français +anglais) -Présenter un objet personnel -Question insolite	30 mn	10
	Test écrits en ligne	-QCM : Culture générale et professionnelle	30 min	7
		-QCM : Anglais	20 min	3

10. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

- Le candidat reçoit par email de la plate-forme WELCOM'TEST sa convocation sur laquelle figure l'adresse de la plate-forme avec un lien de connexion, son identifiant et code d'accès.
- Le candidat se connecte à la plateforme et peut commencer à faire les tests. Il peut choisir l'ordre des tests. Attention, le temps est limité pour finaliser chaque épreuve.
- Pendant chaque test, la caméra prend une photo toutes les minutes.
- Toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

11. DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

- Le candidat reçoit sa convocation aux épreuves orales par email.
- Tous les candidats ayant signé leur présence avec production de leur convocation et justification de leur identité sont considérés comme ayant participé aux tests.
- L'épreuve de l'atelier collaboratif se déroule en groupe de 4/5 étudiants (3 minimum) : le groupe doit préparer et présenter une réponse collective à une question sur un thème imposé.
- L'épreuve de l'entretien individuel est centrée sur le projet et le profil du candidat (en français et en anglais pour les candidats à la troisième année).
- Les jurys sont composés de professionnels et de membres du corps professoral.
- Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. Les candidats qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas de dispositifs permettant la fraude ne seront pas autorisés à participer aux épreuves orales.

12. RESULTATS DES TESTS

JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission délibère à l'issue de chaque session de tests après la correction des épreuves écrites.

Les candidats sont classés par ordre de mérite et le jury détermine le nombre de candidats admis définitivement. Le jury est souverain.

Les notes ne sont pas communiquées aux candidats.

RECOURS

Le jury étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des tests en ligne ne sont pas admises. L'appréciation aux épreuves orales n'est pas consultable.

Les membres du jury ont une garantie d'anonymat.

Cependant, le candidat pourra demander par écrit à l'école l'appréciation globale.